



**Délibération**  
FINANCES/JG

Envoyé en préfecture le 22/07/2020

Reçu en préfecture le 22/07/2020

Affiché le



ID : 017-211704150-20200715-2020\_51CA2019-DE

## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 JUILLET 2020

### 2020 - 51. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES GOLF & SITE SAINT-LOUIS

**Président de séance :** Monsieur Bruno DRAPRON

**Etaient présents : 32**

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAI Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, DEREN Dominique, TERRIEN Joël, EHLINGER François, JEDAT Günter, CHANTOURY Laurent, CAMBON Véronique, BUFFET Martine, DAVIET Laurent, DELCROIX Charles, CARTIER Nicolas, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MARTIN Didier, DIETZ Pierre, CHABOREL Sabrina, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLLET Céline, PININGRE Denys, CATROU Rémy, BETIZEAU Florence.

**Excusés ayant donné pouvoir : 3**

ARNAUD Liliane à ROUDIER Jean-Pierre, GUENON Delphine à PARISI Evelyne, MAUDOUX Pierre à MARTIN Didier.

**Secrétaire de séance :** AUDOUIN Caroline

**Date de la convocation :** 9 juillet 2020

**Date d'affichage :** 22 JUL. 2020

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-31,

Vu l'article L. 2121-14, précisant que « *le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire, peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion; mais il doit se retirer au moment du vote* ».

Considérant le rapport de présentation du compte administratif,



Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur :

- Sur l'adoption, sous la présidence de M. Bruno DRAPRON des comptes administratifs 2019.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition.

**Pour l'adoption : 26**

**Contre l'adoption : 0**

**Abstentions : 5** (BENCHIMOL-LAURIBE Renée, CHABOREL Sabrina, DIETZ Pierre, MARTIN Didier en son nom et celui de MAUDOUX Pierre)

**Ne prennent pas part au vote : 4** (BETIZEAU Florence, CATROU Rémy, MACHON Jean-Philippe, PININGRE Denys)

Les conclusions du rapport,  
mises aux voix, sont adoptées.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DRAPRON



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

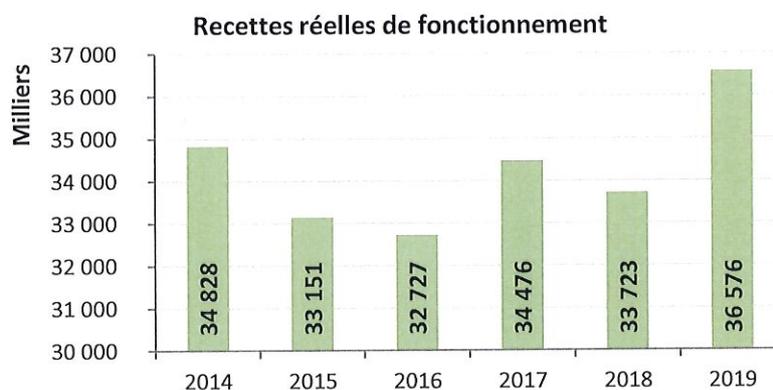
# COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET PRINCIPAL

## RAPPORT DE PRESENTATION

### 1. Section de fonctionnement

#### 1.1. Recettes de fonctionnement

Pour couvrir l'ensemble des dépenses et avant reprise de l'excédent antérieur reporté, la Ville a perçu 36 576 K€ de recettes réelles de fonctionnement, soit une augmentation de 8,46% (soit +2 853 K€). Sur la période 2014 à 2019, c'est une hausse de 5,18% (soit +1 747 K€) des recettes réelles de fonctionnement qui est constatée.



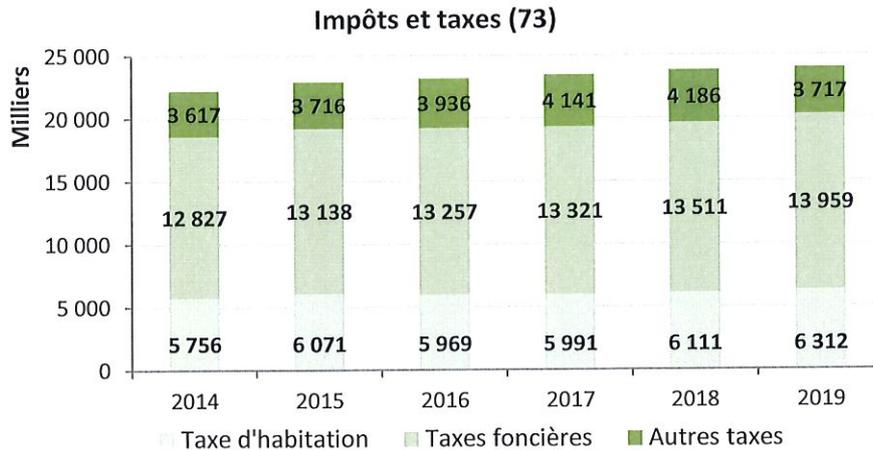
#### Explication 2019/2018 :

La hausse des recettes réelles de fonctionnement est essentiellement due à la hausse des produits de cessions immobilières (+2 147 K€ entre 2018 et 2019), aux produits des services du domaine et ventes (+591 K€ entre 2018 et 2019), ainsi qu'à la hausse des bases d'imposition des taxes foncières et d'habitation.

Hors cessions immobilières, les recettes réelles de fonctionnement pour 2018 étaient de 32 785 K€ et pour 2019, elles sont de 33 492 K€, soit une hausse (hors éléments exceptionnels liés aux cessions) de 706 K€ (suivant une augmentation de 521 K€ entre 2017 et 2018).

#### Les principales recettes sont les suivantes :

- **Les impôts et taxes** (chapitre 73) s'établissent à 23 989 K€ (soit +0,76 % par rapport à 2018), avec un maintien des taux d'imposition par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse légère du chapitre s'explique par la hausse mécanique des bases d'imposition des taxes foncières et d'habitation (+650 K€ par rapport à l'année précédente), et par le changement d'imputation budgétaire des « droits de stationnements », qui représentaient 534 K€ en 2018, et qui sont dorénavant imputés au chapitre 70 (Produits des services).
- Les taux votés sont ainsi, pour :
  - La taxe d'habitation : 16,02%
  - La taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,78%

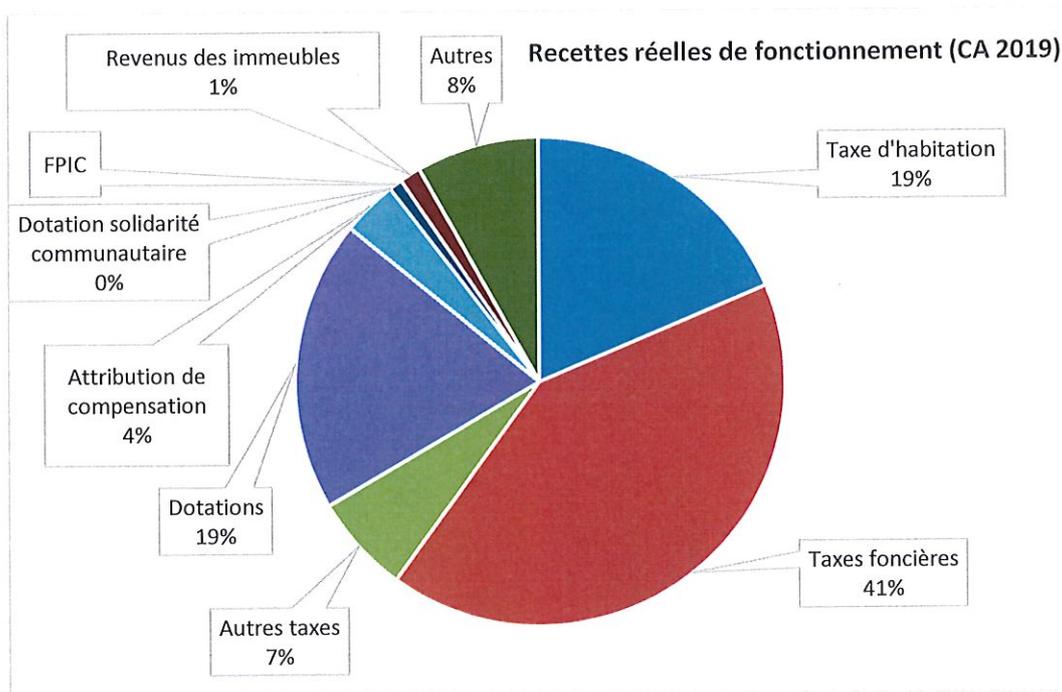


Les produits de taxe d'habitation sont en augmentation +3,30% par rapport à 2018. Après les légères hausses de 2016 (+0,37%) et 2017 (+2%), nous constatons que le produit de cette taxe est ainsi reparti à la hausse, notamment à la faveur de constructions et de remises de biens sur le marché.

Le produit des taxes foncières est en net augmentation cette année +7,34% par rapport à 2018. Cette hausse mécanique est liée à l'évolution des bases d'imposition.

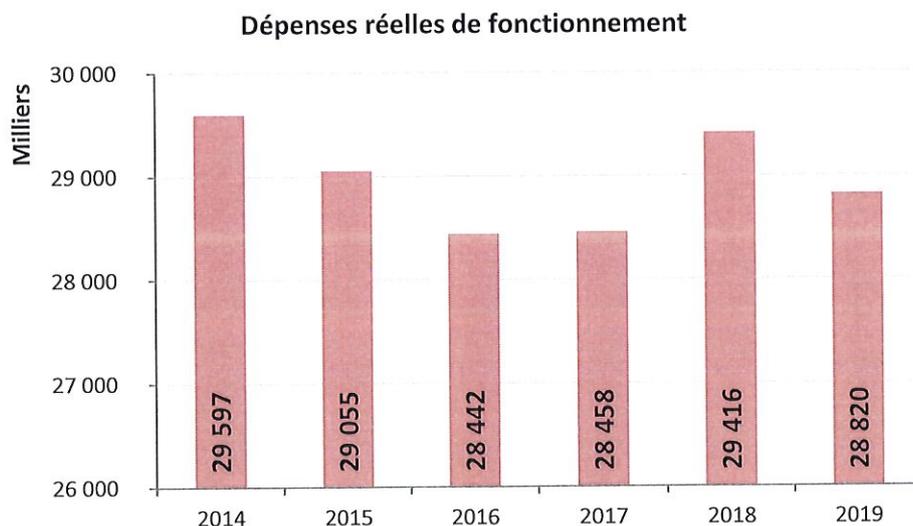
- **Les dotations et participations** (chapitre 74) s'élèvent à 6 459 K€, en très légère hausse de 0,17% (soit 11 K€) cette année (après avoir enregistré une hausse de 3% en 2018) :
  - dont, dotations et compensations de l'Etat de 6 228 K€ en 2019, stables par rapport à l'année dernière.
  - Ainsi, la compensation d'exonération de TH qui était minorée en raison de l'absence d'exonération des personnes aux revenus modestes en 2015, est répartie à la hausse : elle est de 925 K€ pour 2019 (+55 K€, soit +6,33% par rapport à 2018).
- **Les produits des services et du domaine** (chapitre 70) s'élèvent à 2 201 K€, en hausse de 36,72% (+591 K€) par rapport à l'année dernière, dont :
  - Forfait de Post-stationnement (FPS) (compte 70384) : avec la mise en place du FPS, l'imputation comptable a été modifiée, passant du compte 7337 (droits de stationnement) au nouveau compte 70384 (forfait de post-stationnement). Ce faisant, l'explication de la forte augmentation des produits des services est quasi totalement due à ces recettes qui se montent à 582 K€.
  - Redevances d'occupation du domaine public (compte 70323) pour 301 K€, soit +5,3% par rapport à l'année dernière (+15 K€) ;
  - Services culturels (compte 7062) pour 397 K€, soit une hausse de 6,3% par rapport à 2018 (+23,5 K€) ;
  - Remboursement des frais de personnels mis à disposition des budgets annexes (compte 70841) qui s'élève à 552 K€, en hausse de 2,46% (soit +13 K€).
- **Les atténuations de charges** (chapitre 013) s'élèvent à 274 K€ (+15,9%, soit +37,5 K€). Elles comprennent :
  - Les variations de stocks : pour 164 K€, en baisse de 5,5 K€ (soit -3,25%) ;
  - Les remboursements sur rémunération du personnel (pour maladie, congés paternité, etc.) : pour 102 K€, en augmentation de 120,5% (soit + 55,5 K€) ;
  - Les remboursements sur charges de sécurité sociales et de prévoyance : pour 8,6 K€ (-59%, soit -12,5 K€).
- **Les revenus des immeubles** (compte 752) sont de 468 K€, en baisse de 11,5% (-61 K€).

- **Les produits exceptionnels** (chapitre 77) augmentent de 2 103 K€ (soit +195%). Cela s'explique par :
  - La hausse des cessions immobilières qui passent de 937 K€ en 2018 à 3 084 K€ en 2019 (avec la vente de diverses parcelles de terrain non bâti, ainsi que le rachat des droits indivis de plusieurs locaux par la SÉMIS pour 2 859 K€) ;
  - La diminution sensible des autres produits exceptionnels sur opérations de gestion s'établissant à 74 K€ (soit -66 K€ par rapport à 2018) ;
  - Et, la hausse sensible des libéralités, dons et mécénat se montant à 17,5 K€ (+17 K€ par rapport à 2018).



## 1.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de 2019 s'élève à 28 820 K€, en diminution de 2% par rapport à 2018 (soit -596 K€). La tendance demeure baissière depuis 2014 de -2,6% (soit -778 K€ sur la période), ce qui représente une baisse de -0,44% par an.



Les principales dépenses de cette section sont les suivantes :

- **Les charges à caractère général** (chapitre 011) se montent à 6 510 K€ (-3,06% par rapport à l'exercice 2018), et représentent 22,59% des dépenses réelles de fonctionnement.  
 Nous constatons une augmentation de +6,55% (soit +400 334 €) entre 2014 et 2019, soit une hausse près de 1% par an.

Pour 2019, l'évolution des charges à caractère général concerne, principalement :

Commentaires :

La hausse des charges à caractère général provient principalement :

- Des frais d'énergie et de carburants, qui représentent 25,7% des charges à caractère général (1 674 K€), en augmentation de 102 K€ (notamment à la suite de l'augmentation des prix des consommations) ;

DEPENSES			2018	2019	Évolution
011	60221	Combustibles et carburants	187 609	195 595	+7 986
011	60611	Eau et assainissement	152 831	173 622	+20 791
011	60612	Energie - Electricité	789 011	838 605	+49 594
011	606121	Gaz	407 635	417 868	+10 233
011	60613	Chauffage urbain	31 184	46 998	+15 814
011	60622	Carburants	3 398	1 100	-2 298

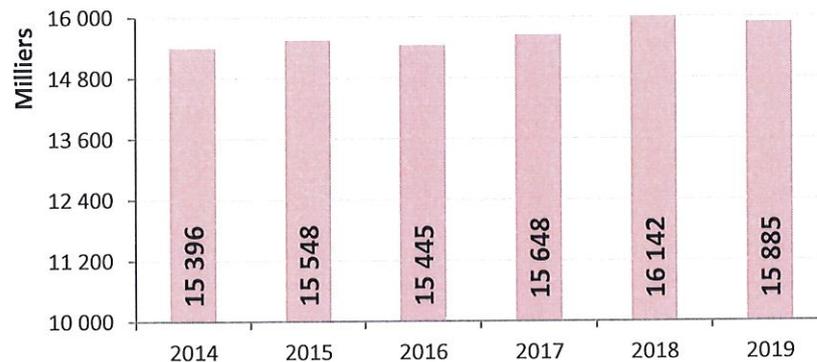
- Des frais d'études et recherches : +87 K€ (passant à 91 K€) ;
- Des locations immobilières : +44K€ pour atteindre 90 K€ ;
- Des travaux d'entretien de voiries et réseaux : +42 K€ (allant à 307 K€) ;
- Des interventions d'entretien sur autres biens : +41 K€ (atteignant 160 K€) ;
- Des frais d'annonces et insertions : +40 K€ (à 97 K€) ;
- Des frais de publicités et relations publiques divers : +35 K€ (atteignant 47 K€) pour des partenariats, ou des supports aux couleurs de Saintes, ainsi que des traductions des magazines de la Ville, etc. ;
- Des primes d'assurances : + 24 K€ (passant à 206 K€).

Pour autant, des baisses sont également enregistrées :

- Des fêtes et cérémonies : -487 K€ (pour descendre à 598 K€) ;
- Des frais d'entretien des terrains : -128 K€ (passant à 61 K€) ;
- Autres frais divers de services extérieurs : -31 K€ (tombant à 53 K€) ;
- Achats de fournitures non stockées : -22 K€ (atteignant 488 K€, comme des tapis de sol, des pièces mécaniques, des pièces de chaudières, ou de plomberie (bâtiments, écoles, cantines...), etc. ;
- Les contrats de prestations de services : -21 K€ (à 381 K€), pour des prestations de traitements de gravats, les abonnements des moyens de paiements pour le stationnement, les contrôles techniques incendie des bâtiments, ou encore des supports de communication institutionnelle, etc.

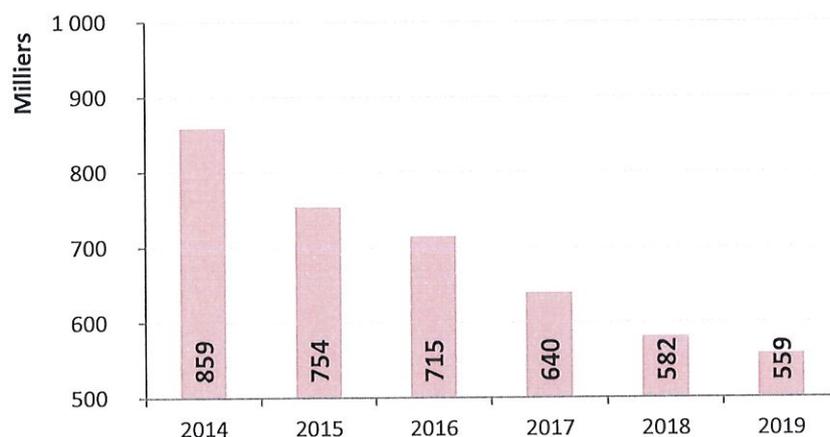
- **Les charges de personnel** (chapitre 012) sont de 15 885 K€. Elles représentent 55% des dépenses réelles de fonctionnement et sont en baisse de 1,59% (soit -257 K€) par rapport à l'année précédente. Sur les 6 années présentées, entre 2014 et 2019, l'augmentation ne représente que 3,2% (+490 K€), soit une augmentation très modérée de 0,53 % par an en moyenne sur la période.

### Charges de personnel (012)



- **Les autres charges courantes (chapitre 65)** s'élèvent à 5 540 K€, et sont en diminution de -1,90% par rapport à 2018 (soit -107 K€). Nous y retrouvons :
  - **Les subventions aux associations** (compte 6574) qui se montent à 2 188 K€, en recul de 5,4% par rapport à 2018 (soit -124 K€).
  - La subvention au **Centre Communal d'Action Sociale** (compte 657362) demeure identique à celle de l'année dernière, et s'établit ainsi à 1 700 K€ pour 2019.
  - La contribution au **Service Départemental d'Incendie et de Secours** (compte 6553) est en légère baisse (-2,2%, soit -31 K€) à 1 345 K€.
- **Les frais financiers** (chapitre 66), pour 559 K€, diminue de 4% (-23 K€) par rapport à 2018, à la faveur de la baisse des taux variables, à l'extinction naturelle de certains emprunts, et à la baisse de l'endettement. Entre 2014 et 2019, les frais financiers ont baissé de 300 K€ (soit -35% sur la période).

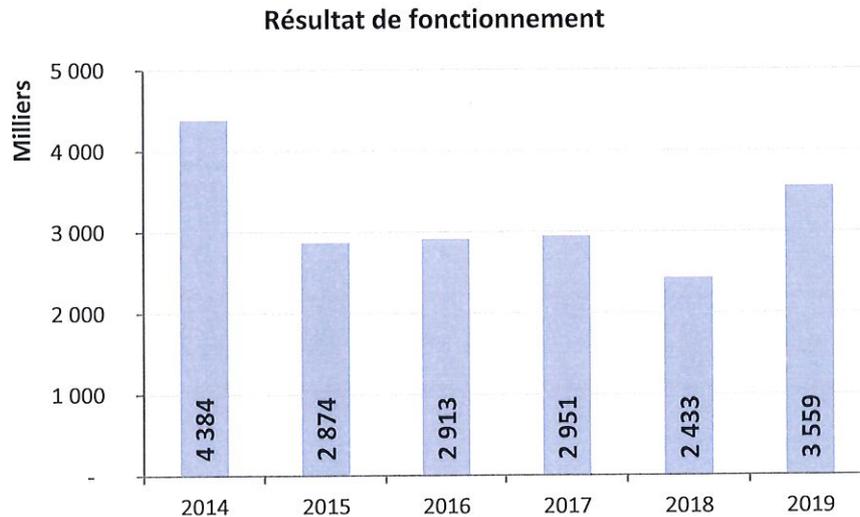
### Charges financières (66)



- **Les charges exceptionnelles** (chapitre 67) pour 301 K€ baissent de 6 K€ par rapport à 2018. Les principales charges exceptionnelles de l'année sont :
  - La subvention, de 172 K€, allouée aux budgets annexes augmente de 42 K€ par rapport à 2018, en raison de la prise en compte de l'ensemble des coûts à rembourser au budget principal par les budgets annexes.
  - Le paiement de la compensation prévue dans la DSP « stationnement », contractualisée avec Q-Park, est stable à hauteur de 120 K€, cette année encore.
  - Au registre des diminutions, les titres annulés (sur exercices antérieurs) tombent à 5,3 K€, en baisse de 27 K€ (soit -83,5%).

### 1.3. Résultat de fonctionnement

Le résultat de l'exercice 2019 fait apparaître, au niveau de la section de fonctionnement, un excédent annuel de 3 559 K€ qui est en hausse de 46%.



L'évolution se présente ainsi :

Année	2018	2019	Évolution (2019-2018)
<i>Recettes réelles</i>	33 723	36 576	2 853
<i>Recettes d'ordre</i>	465	920	455
<b>TOTAL des Recettes (K€)</b>	<b>34 188</b>	<b>37 496</b>	<b>3 308</b>
<i>Dépenses réelles</i>	29 416	28 820	-596
<i>Dépenses d'ordre</i>	2 339	5 117	2 778
<b>TOTAL des Dépenses (K€)</b>	<b>31 755</b>	<b>33 937</b>	<b>2 182</b>
<b>Résultat de Fonctionnement (K€)</b>	<b>2 433</b>	<b>5 559</b>	<b>1 126</b>

*Résultat de Fonctionnement = Total des Recettes – Total des Dépenses*

#### Définitions

Lors de l'exécution budgétaire, la collectivité effectue des opérations dites réelles et d'autres opérations qualifiées d'ordre :

- Les opérations réelles ont un impact direct sur la trésorerie : il s'agit d'encaissements et décaissements effectifs.
- Les opérations d'ordre permettent notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie. Elles ne représentent que des jeux d'écriture, qui :
  - ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement,
  - sont retracées en dépenses et en recettes,
  - et qui sont équilibrées.

Exemple : lorsque, lors de la cession d'un bien, une moins-value est constatée, la dégradation du patrimoine de la ville doit être retracée par une opération d'ordre, tandis qu'en trésorerie, seule une recette est enregistrée.

## 2. Section d'investissement

### 2.1. Recettes d'investissement

#### 2.2.1. Les recettes réelles

Elles sont de 8 788 K€ pour 2019 (hors opérations liées contrat long terme renouvelable), en hausse de 24 % (soit 1 692 K€).

Les principales recettes réelles d'investissement se décomposent de la manière suivante :

- Excédents de fonctionnement capitalisé pour 4 847 K€ (+52%) ;
- Subventions d'investissement perçues de 332 K€ (-12,5%, soit -47 K€) ;
- Taxe d'aménagement pour 326 K€, en baisse de -25,6% par rapport à 2018 (pour -112 K€), ce qui montre un certain ralentissement dans les programmes d'aménagement sur la ville ;
- Emprunts pour 2 693 K€ (+25,3%, soit 544 K€).

#### 2.2.2. Les recettes d'ordre

Elles représentent 5 821 K€ (+59,12 %, soit +2 163 K€), dont 1 324 K€ au titre des amortissements, et 3 793 K€ au titre des cessions.

### 2.2. Dépenses d'investissement

#### 2.1.1. Les dépenses réelles

Le total des dépenses réelles faites au titre de cette section s'élève à 9 577 K€ (-4,5%, soit -453 K€) dont :

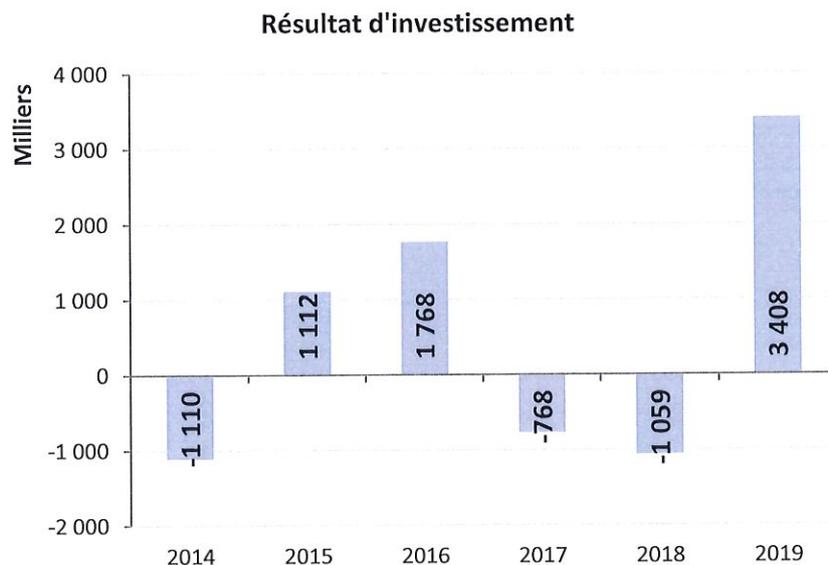
- Le remboursement d'emprunt représente 2 808 K€ (+1,2%, soit 33 K€).
- Le financement des investissements du Site Saint-Louis, en direction du Budget Annexe concerné, se monte à 1 392 K€ (+24,3%, soit 272 K€).
- Les dépenses d'équipement qui s'élèvent à 5 319 K€, en diminution de 11% (en 2018, elles étaient de 5 980 K€), sont répartis comme suit :

LIBELLE OPERATION	Montant
ESPACE PUBLIC	1 932 478
TRAVAUX BATIMENTS	1 025 365
AMENAGEMENT DE LA VOIRIE	989 915
MATERIEL ET MOBILIER	293 684
RISQUES NATURELS	222 467
ACCESSIBILITE	216 184
INFORMATIQUE	195 833
VEHICULES	119 226
EDIFICES PROTEGES	111 005
OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	33 836
ETUDES URBAINES	31 173
OUVRAGES D'ART	29 766
HABITAT	16 010
AFFAIRES FONCIERES	874
RESTAURATION EGLISE SAINT-EUTROPE	0
SANS OPERATION	101 547
	<b>5 319 362</b>

### 2.1.2. Les dépenses d'ordre

Elles représentent 1 624 K€ (-9%, soit -160 K€), dont :

- Un montant de 920 K€ (en hausse de 98%, soit +455 K€) au titre des transferts entre sections,
- Et 705 K€ (-46,6 %, soit -615 K€) pour des opérations patrimoniales. Cette diminution s'explique par des écritures visant à la fiabilisation du bilan pour des opérations antérieures, comme pour les écritures de créances envers le SDEER (datant de 199 et 2006 pour 1 120 K€), réalisées l'année dernière, qui ne sont pas nécessaires cette année ; ou encore pour effectuer l'intégration budgétaire de diverses études ayant été suivies de travaux qui sont antérieures à 2006.



### 3. Le résultat de clôture

Le résultat de clôture s'élabore de la manière suivante :

- *Résultat de fonctionnement cumulé + Solde*
- *d'investissement cumulé = Fonds de Roulement (FDR)*

Puis :

- *FDR + les Restes à réaliser de l'année = Résultat de clôture de l'année.*

Ainsi, pour 2019, le résultat de clôture s'établit comme suit :

- **HORS reprise résultat clôture des Budgets Annexes « Eau Potable » et « Assainissement Collectif » :**

A périmètre constant, en tenant compte des résultats antérieurs reportés, le bilan de l'exercice 2019 sur le seul Budget Principal est le suivant :

- Excédent de la section de fonctionnement de 3 559 K€ ;
- Déficit de la section d'investissement de - 1 328 K€.

Soit un fond de roulement<sup>1</sup> de 2 231 K€ (contre 2 422 K€ en 2018), tout en ayant poursuivi le désendettement de la ville.

<sup>1</sup> Le fonds de roulement (FDR) correspond à la somme des excédents définitifs dégagés au cours du temps. Il permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses. Le FDR n'est pas un indicateur de risque. Il peut tout au plus constituer une marge de manœuvre financière si son niveau est important.

Après déduction du solde des restes à réaliser d'investissement, pour 1 361 K€ (en forte baisse : ils étaient de 2 932 K€ en 2018), **le résultat de clôture, dans ce cadre**, est de +871 K€.

- **AVEC reprise résultat clôture des Budgets Annexes « Eau Potable » et « Assainissement Collectif » :**

Toutefois, le Compte Administratif 2019 du Budget Principal doit, cette année reprendre les résultats de clôture des Budgets Annexes « Eau Potable » et « Assainissement Collectif » qui ont été dissous au 31 décembre 2019 :

- Excédent de la section de fonctionnement de 5 391 K€ ;
- Déficit de la section d'investissement de -2 456 K€.

De fait, le fond de roulement du Budget Principal 2019 s'établit à 2 935 K€.

Après déduction du solde des restes à réaliser d'investissement, pour 1 361 K€, **le résultat de clôture, dans ce cadre**, est de +1 575 K€.

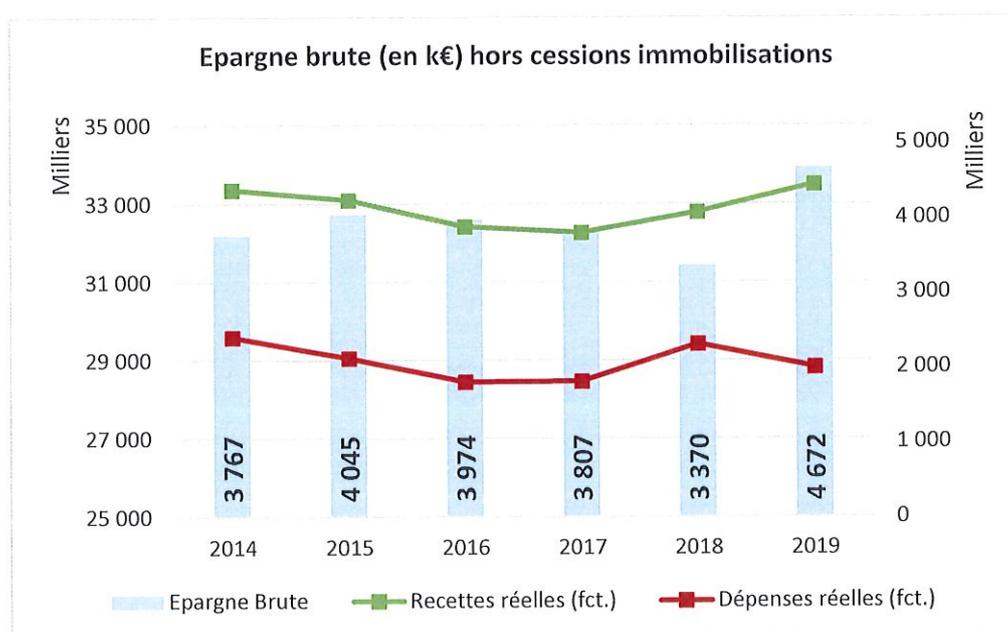
Ce résultat s'explique par le choix de limiter fortement les reports des restes à réaliser (qui diminuent de 1 571 K€, soit -53,6%), par la poursuite des cessions d'actifs non productifs (qui permettent également de dégager des marges de manœuvre, utilement redéployées en fonctionnement), ce qui limite ainsi le recours à l'emprunt pour la réalisation des investissements de l'année.

Cette année voit ainsi la clôture des budgets annexes « Eau Potable » et « Assainissement Collectif », dont la compétence est gérée par le Syndicat Mixte « Eau 17 » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les résultats de ces budgets, qui sont intégrés à ceux du Budget Principal, sont prévus d'être transférés à Eau 17, conformément à une délibération de principe prise (délibération n°2019-157 du 11 décembre 2019).

#### 4. Situation financière au 31 décembre 2019

L'épargne brute, la dette et la capacité de désendettement sont explicitées dans les graphiques suivants.



$$\text{Épargne brute} = \text{Recettes réelles (fct) hors cessions} - \text{Dépenses réelles (fct)}$$

*Notes informatives :*

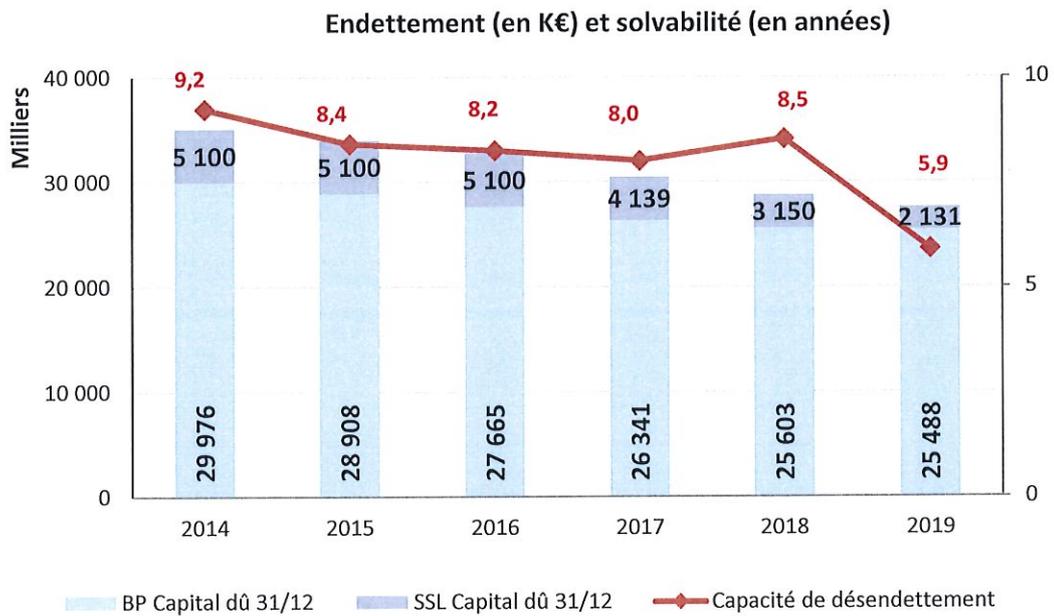
- En 2014, ces indicateurs sont retraités de la recette exceptionnelle suite à la clôture des budgets annexes eau et assainissement.
- L'Épargne Brute présentée ici a fait l'objet d'un retraitement, sur toute la période, des données des travaux en régie qui avaient, auparavant, été intégrés à ce calcul dans une lecture plus patrimoniale de ce solde intermédiaire de gestion (ce qui ne résulte pas de sa définition initiale).

L'Épargne Brute a fortement augmenté cette année : +1 302 K€ (soit +38,64%). Cette hausse s'explique du fait de la diminution des dépenses réelles de fonctionnement de -596 K€ (soit -2%), et par une hausse des recettes réelles de fonctionnement, hors cessions d'immobilisations, de +706 K€ (soit +2,15%), dont les explications ont été présentées supra.

Elle permet ainsi de couvrir le remboursement en capital des emprunts de l'année.

DEPENSES	2014	2015	2016	2017	2018	2019
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 109 909	6 108 849	5 809 073	6 155 809	6 715 875	6 510 242
012 CHARGES DE PERSONNEL	15 395 688	15 547 847	15 445 245	15 648 295	16 142 472	15 885 446
014 ATTENUATION DE PRODUITS	28 927	27 058	23 901	28 110	21 457	24 477
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 633 106	6 134 402	5 876 137	5 635 305	5 647 357	5 540 048
022 DEPENSES IMPREVUES	-	-	-	-	-	-
DEPENSES DE GESTION	28 167 630	27 818 156	27 154 355	27 467 519	28 527 161	27 960 213
66 CHARGES FINANCIERES	858 786	753 641	714 850	639 650	581 507	558 563
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	571 070	483 651	572 411	350 693	306 849	300 900
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	-	-	-	-	-
TOTAL DEPENSES REELLES	29 597 486	29 055 447	28 441 616	28 457 862	29 415 518	28 819 676

RECETTES	2014	2015	2016	2017	2018	2019
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	889 985	258 686	340 793	216 916	236 537	274 077
70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	2 320 195	1 418 169	1 663 278	1 561 410	1 610 283	2 201 539
73 IMPOTS ET TAXES	22 230 135	23 007 928	23 161 968	23 453 269	23 807 711	23 989 121
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	8 013 932	7 405 415	6 545 545	6 262 324	6 447 597	6 458 778
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	627 485	647 182	625 648	617 618	540 383	468 979
RECETTES DE GESTION	34 081 731	32 737 380	32 337 231	32 111 537	32 642 510	33 392 494
76 PRODUITS FINANCIERES	50	903	846	756	711	865
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS (dont Produits des cessions)	529 526 (dont 255 030)	404 032 (dont 50 250)	388 744 (dont 311 548)	2 363 216 (dont 2 211 077)	1 079 293 (dont 937 180)	3 182 151 (dont 3 083 790)
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	216 673	8 500	-	-	-	-
TOTAL RECETTES REELLES (intégrant le produit des cessions)	34 827 980	33 150 815	32 726 821	34 475 509	33 722 514	36 575 510



$$\text{Capacité de désendettement (en années)} = \text{Encours de dette} / \text{Épargne brute}$$

L'amélioration significative de la Capacité De Désendettement de la Ville s'explique par deux facteurs :

- D'abord, la baisse continue de l'encours de dette : -1 134 K€, liée au remboursement de l'emprunt pour le Site Saint-Louis (SSL) ;
- Et, par la hausse significative de l'Épargne Brute, évoquée ci-dessus, de 1 302 K€.

A partir de ces données retraitées, nous constatons que l'Épargne et la Solvabilité de la Ville ont été préservées, voire améliorés, malgré la baisse des dotations de l'Etat depuis 2014.

# COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DES BUDGETS ANNEXES

## RAPPORT DE PRESENTATION

### 1.1. Budgets annexes « Eau Potable » et « Assainissement Collectif »

Pour mémoire, les Budgets Annexes « Eau Potable » et « Assainissement Collectif » ont été dissous au 31 décembre 2019, et leurs Comptes Administratifs respectifs adoptés lors du Conseil Municipal du 5 février 2020.

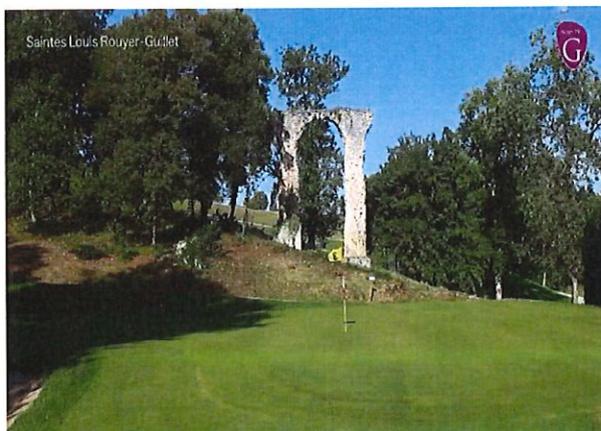
### 1.2. Budget annexe « golf »

Dans ce budget, sont retracées les dépenses et recettes du Golf Louis Rouyet-Guillet. Les charges portées par le budget principal sont à présent intégralement remboursées par ce budget annexe (interventions des services techniques et frais de personnel).

L'objectif du Golf est de permettre l'accès au plus grand nombre de participants et de développer l'attractivité touristique. Son développement passera également par une communication plus importante, à l'occasion des grands événements (comme Championnats de France, l'opération « Elles Swinguent », ou encore cette année, le « Trophée de l'Huitre et du Cognac » à rayonnement national et en partenariat avec les golfs de La Rochelle, Royan, Ile d'Oléron, Cognac et Angoulême) et le renforcement de la coopération avec l'association des golfeurs, le restaurant et les professeurs.

Ainsi, la politique tarifaire, ajustée chaque année, vise à couvrir les dépenses tout en se rapprochant des tarifs pratiqués sur d'autres sites pour être attractif et compétitif.

Enfin, des travaux d'investissement ont été lancés cette année, et seront finalisés en 2020, sur l'aménagement de l'entrée du Golf, le restaurant, la salle de réunion et le bâtiment d'accueil.



Sources : <http://www.golf-saintes.fr/>



<https://www.restaurant-du-golf-saintes.fr/>

#### 1.2.1. Fonctionnement

##### 1.4.1.1. Les dépenses

Les dépenses totales s'élèvent à 550 K€ (+5,2%), et répartissent en dépenses réelles pour 501 K€ (+2,3%), et en dépenses d'ordre pour 47 K€ (+51,8%).

Les dépenses réelles de fonctionnement se ventilent ainsi :

- Charges à caractère général : 174 K€ (en baisse de 6 K€, soit -3,2%).  
Au titre des diminutions : les fournitures d'entretien et de petits équipements (-25,3%), ainsi que les fluides (carburants (-38,4%), énergie (-15,8%)) ou encore les achats des autres matières et fournitures (-16,75%), ainsi que les réparations sur le matériel roulant (-87%).  
Au titre des hausses : l'entretien et réparation sur les biens immobiliers (+32,8%), ainsi que la maintenance (+75,9%), les locations mobilières (+23,3%), les annonces et insertions (+113,5%). Pour mémoire, certaines de ces hausses sont directement liées avec les travaux qui ont été réalisés sur les bâtiments (restaurant, salle de réunion), comme par exemple les annonces et insertions liées aux marchés publics.
- Charges de personnels : 328 K€ (+5,5%) ;
- Charges financières : 0,8 K€.

Les dépenses d'ordre concernent les dotations aux amortissements.

#### 1.4.1.2. Les recettes

Les recettes totales, de 596,5 K€ (en hausse de 79 K€, soit +15%), sont totalement dues aux recettes réelles qui se répartissent comme suit :

- Variation des stocks : 13 K€ (gestion de la variation des stocks mis en place cette année compte tenu de la nature du budget sous forme de SPIC (« Services Publics Industriels et Commerciaux ») ;
- Vente de produits : 386 K€ (en hausse de 17 K€, soit 4,5%), dont :
  - Prestations de services (abonnements...) : +11,7 K€ (soit +4%) ;
  - Autres produits : +9 K€ (soit +13,2%), dont vente « proshop » ;
- Les produits exceptionnels : 188 K€ (dont 172 K€ de subventions exceptionnelles) ;
- Les revenus de immeubles : 9 K€, stables.

#### 1.4.1.3. Le résultat de fonctionnement

Le résultat de l'année s'élève ainsi à 46,5 K€.

### 1.2.2. Investissement

#### 1.4.2.1. Les dépenses

Elles sont de 108 K€ (+9,4%), et se concernent uniquement les dépenses réelles, en lien avec les travaux qui ont débuté en 2019 :

- Autres équipements et matériels : 61 K€ pour l'acquisition d'une tondeuse à rough d'occasion adaptée à 39 K€, ainsi que des équipements divers (équipement frigorifique, parasols) d'un montant de 22 K€ ;
- Travaux : 36 K€ (Club House, entrée et chemin d'accès) ;
- Mobiliers : 9 K€.

#### 1.4.2.2. Les recettes

Elles sont de 47 K€ (-27,6%), et sont constituées des amortissements d'investissement pour le même montant.

#### 1.4.2.3. Le résultat d'investissement

Le résultat d'investissement est de -61 K€ cette année (-75,5%).

Il s'explique par le décalage technique de recettes d'investissement liées à l'emprunt de financement des travaux 2019 qui sera réalisé sur 2020 pour l'ensemble de l'opération.

### 1.3. Budget annexe « site Saint-Louis »

Ce budget porte les investissements réalisés depuis l'acquisition, en 2008, du site Saint-Louis (ancien hôpital).

Le prêt in fine de 5,1 millions d'euros, dont le remboursement intégral est effectif, a fait l'objet d'un réaménagement. Il est désormais étalé sur 5 années à compter de janvier 2017. Les annuités sont d'environ 1 millions d'euros.

Pour mémoire, le nouveau projet d'aménagement est en cours de définition, les aménagements envisagés sont les suivants :

- Création d'un grand hôtel avec centre de séminaire ;
- Des logements dont une offre de typologie variées : en accession de bon standing, locatif et locatif conventionnés ;
- Un pôle de services à la personne dont résidence sénior ;
- Des commerces : cafés, restaurants, boutiques dédiées au tourisme ;
- Des locaux destinés à l'artisanat d'art ;
- Un site touristique et archéologique avec le Belvédère sur la ville et la vallée de la Charente ;
- Réaménagement de la place du 11 Novembre ;
- La requalification du cours Reversaux entre la rue Saint-Eutrope et le Cours National, et l'aménagement de la liaison avec le vallon des Arènes ;
- Des aménagements de quartier.

En 2017, ce budget a été transformé en budget d'aménagement de zone pour permettre la tenue d'une comptabilité de stocks. Ce suivi permet de retracer les opérations relatives aux biens destinés à être revendus. De fait, dans un premier temps le budget annexe supporte un déficit, et dans un second temps, un excédent pour parvenir à l'équilibre final de l'opération.

Cette modification, intervenue en cours du projet, fait que les comparaisons avec les exercices antérieurs ne sont adaptées en l'état.

#### 1.3.1. Fonctionnement

##### 1.5.1.1. Les dépenses

Les dépenses totales s'élèvent à 6 211 K€, et se répartissent en dépenses réelles pour 144 K€ (+13% par rapport à 2018), et en dépenses d'ordre pour 6 067 K€.

Ainsi, les charges à caractère général concernent :

- Des achats d'études ou de prestations de services (pour des terrains à aménager) : 54 K€ ;
- Des achats de matériels, équipements et travaux : 17 K€ ;
- Des intérêts réglés à échéance : 42 K€ ;
- Des frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement : 31 K€.

Les dépenses d'ordre concernent les variations de stocks en cours.

##### 1.5.1.2. Les recettes

Les recettes totales sont de 6 211 K€, ce qui représentent la totalité des recettes d'ordre, à savoir la variation des encours de production de bien.

##### 1.5.1.3. Le résultat de fonctionnement

Le résultat de l'année s'élève ainsi à 0 K€.

## **1.3.2. Investissement**

### **1.5.2.1. Les dépenses**

Elles s'établissent à 7 230 K€, dont 1 019 K€ de dépenses réelles, et 6 211 K€ de recettes d'ordre.

### **1.5.2.2. Les recettes**

Elles sont de 7 459 K€ (+5,7%), et sont constituées de recettes réelles pour 1 392 K€ d'avance remboursable du Budget Principal, et des recettes d'ordre pour 6 067 K€, correspondants aux travaux en cours.

### **1.5.2.3. Le résultat d'investissement**

Le résultat d'investissement est de 228 K€.

# COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET DE LA VILLE DE SAINTES SYNTHESE DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

## 1.1 Budget Principal

Fonctionnement	2019
Dépenses mandatées	33 936 214,41
Recettes réalisées (dont les cessions immo.)	37 495 232,86
<b>Résultat de fonctionnement N</b>	<b>3 559 018,45</b>
<i>Résultat N-1 (reporté)</i>	0,00
<b>Excédent de fonctionnement cumulé</b>	<b>3 559 018,45</b>
<b>Excédent de fonctionnement cumulé du BA Eau</b>	<b>781 411,23</b>
<b>Excédent de fonctionnement cumulé du BA Assainissement</b>	<b>1 050 943,90</b>
<b>Excédent TOTAL de fonctionnement cumulé (A)</b>	<b>5 391 373,58</b>

Investissement	2019
Dépenses mandatées	11 201 127,57
Recettes réalisées	14 609 094,13
<b>Solde d'investissement N</b>	<b>3 407 966,56</b>
<i>Solde d'investissement N-1 (reporté)</i>	<i>-2 367 813,26</i>
<b>Solde exécution investissement</b>	<b>1 040 153,30</b>
<b>Solde exécution investissement BA Eau</b>	<b>-528 179,13</b>
<b>Solde exécution investissement BA Assainissement</b>	<b>-600 124,28</b>
<b>Solde TOTAL exécution investissement (B)</b>	<b>-88 150,11</b>

<b>Fond de roulement fin exercice = (A) + (B)</b>	<b>5 303 223,47</b>
---------------------------------------------------	---------------------

Restes à réaliser (investissement)	2019
Dépenses	1 760 818,28
Recettes	400 000,00
<b>Solde RAR (C)</b>	<b>-1 360 818,28</b>
<b>Solde net investissement (besoin de financement) (D)=(B)+(C)</b>	<b>-1 448 968,39</b>

<b>Résultat de clôture</b>	<b>3 942 405,19</b>
----------------------------	---------------------

## 1.2 Budget Annexe « Golf »

Fonctionnement	2019
Dépenses mandatées	550 044,53
Recettes réalisées	596 547,17
<b>Résultat de fonctionnement N</b>	<b>46 502,64</b>
<i>Résultat N-1 (reporté)</i>	<i>-4 994,58</i>
<b>Excédent de fonctionnement cumulé (A)</b>	<b>41 508,06</b>

Investissement	2019
Dépenses mandatées	108 177,51
Recettes réalisées	47 228,42
<b>Solde d'investissement N</b>	<b>-60 949,09</b>
<i>Solde d'investissement N-1 (reporté)</i>	<i>-18 231,93</i>
<b>Solde exécution investissement (B)</b>	<b>-79 181,02</b>

<b>Fond de roulement fin exercice</b>	<b>-37 672,96</b>
---------------------------------------	-------------------

Restes à réaliser (investissement)	2019
Dépenses	72 372,41
Recettes	182 000,00
<b>Solde RAR (C)</b>	<b>109 627,59</b>
<b>Solde net investissement (besoin de financement) (D)=(B)+(C)</b>	<b>30 446,57</b>

<b>Résultat de clôture</b>	<b>71 954,63</b>
----------------------------	------------------

## 1.3 Budget Annexe « Site Saint-Louis »

Fonctionnement	2019
Dépenses mandatées	6 211 314,94
Recettes réalisées	6 211 314,94
<b>Résultat de fonctionnement N</b>	<b>0,00</b>
<i>Résultat N-1 (reporté)</i>	<i>607 197,19</i>
<b>Excédent de fonctionnement cumulé (A)</b>	<b>607 197,19</b>

Investissement	2019
Dépenses mandatées	7 230 424,30
Recettes réalisées	7 458 669,84
<b>Solde d'investissement N</b>	<b>228 245,54</b>
<i>Solde d'investissement N-1 (reporté)</i>	<i>-227 704,71</i>
<b>Solde exécution investissement (B)</b>	<b>540,83</b>

<b>Fond de roulement fin exercice</b>	<b>607 738,02</b>
---------------------------------------	-------------------

Restes à réaliser (investissement)	2019
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
<b>Solde RAR (C)</b>	<b>0,00</b>
<b>Solde net investissement (besoin de financement) (D)=(B)+(C)</b>	<b>540,83</b>

<b>Résultat de clôture</b>	<b>607 738,02</b>
----------------------------	-------------------

## PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

### 1. Eléments de contexte de l'année 2019

La situation économique mondiale est marquée par :

- Un environnement international qui a eu tendance à accentuer les incertitudes économiques.
- La zone euro continue de subir la pression des tensions commerciales internationales et des incertitudes liées au Brexit.
- Les principaux pays de la zone euro ont tous mis en place – d'une manière ou d'une autre – des mesures de soutien budgétaire visant notamment à renforcer le pouvoir d'achat des ménages. Pour autant, même si la croissance de la zone euro a rassuré au premier trimestre, la consommation n'a pas complètement suivi les gains de pouvoir d'achat sur les trimestres suivants.
- Un environnement financier qui reste favorable pour la France, malgré la remontée des taux souverains.

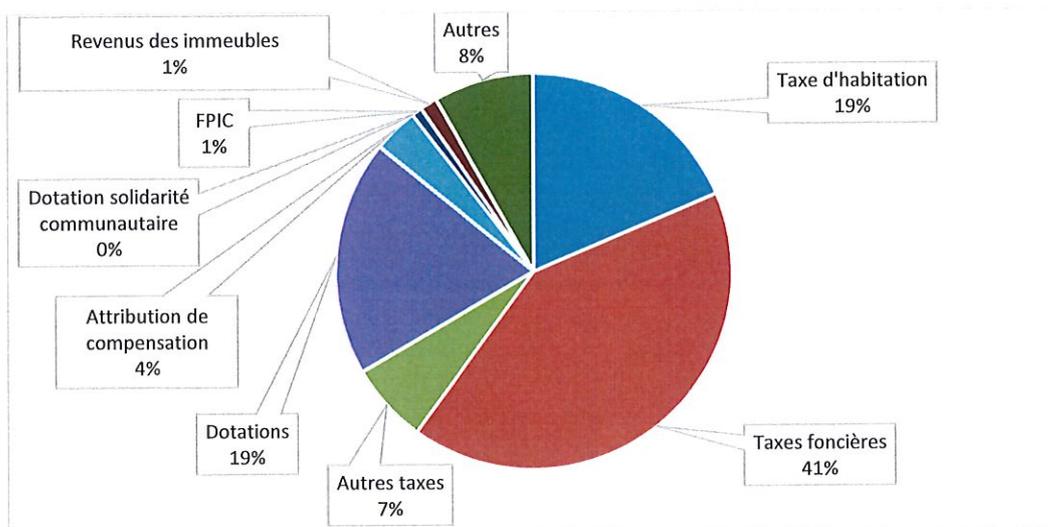
Le contexte national est quant à lui marqué par :

- Les incertitudes internationales qui ont pesé sur l'économie nationale, malgré un climat des affaires et une confiance des ménages qui s'est redressée début 2019.
- Les mesures d'urgence économiques et sociales annoncées en décembre 2018 se sont traduites – au niveau agrégé – par une progression assez vive du pouvoir d'achat. Pourtant, l'accélération de la consommation des ménages n'a pas été aussi marquée.
- Une inflation maîtrisée qui augmente de 1,1% sur l'année.
- L'encadrement des finances des Collectivités locales par l'Etat et la mise en place d'un pacte de confiance, avec une nouvelle participation au redressement des comptes publics de 13 Mds d'€, se poursuivent.
- La poursuite de la péréquation et un niveau de dotations maintenu.
- L'exonération progressive de la Taxe d'habitation pour les ménages, compensée par l'Etat, s'est poursuivie.
- Un endettement des Collectivités Territoriales qui repart à la hausse.

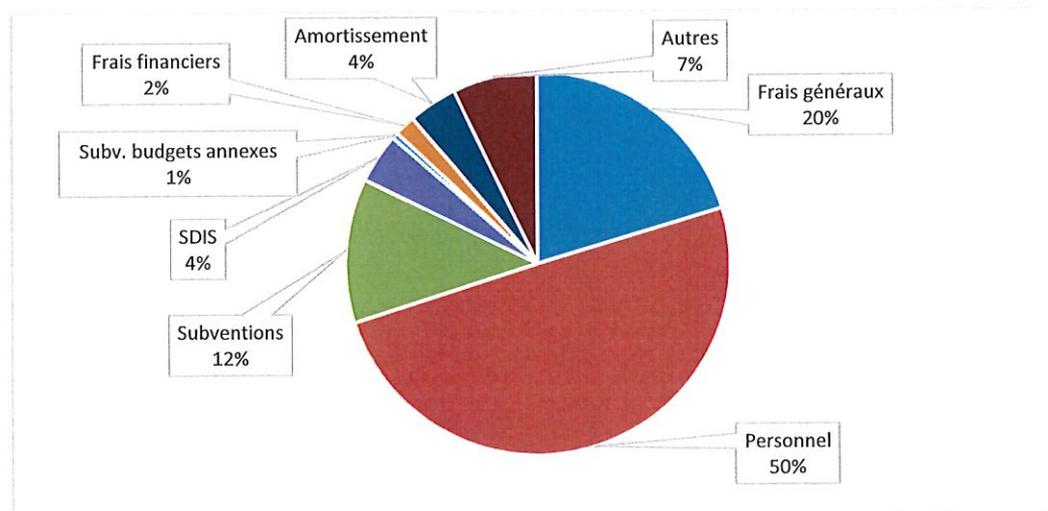
### 2. Ressources et charges des sections de fonctionnement du budget principal

La répartition des dépenses et des recettes réelles du compte administratif 2019 est présentée dans les graphiques ci-dessous :

### Structure des recettes totales de fonctionnement (CA 2019)



### Structure des dépenses totales de fonctionnement (CA 2019)



### 3. Montant du budget consolidé

Les cumuls de recettes et des dépenses du budget principal et des cinq budgets annexes sont les suivants :

DEPENSES/RECETTES	2019
Dépenses de fonctionnement	44 688 297
Recettes de fonctionnement	48 580 219
Dépenses d'investissement	21 385 364
Recettes d'investissement	24 019 645

#### 4. Crédits d'investissements pluriannuels

Les montants consolidés des crédits de paiement (CP) figurent dans le tableau ci-dessous :

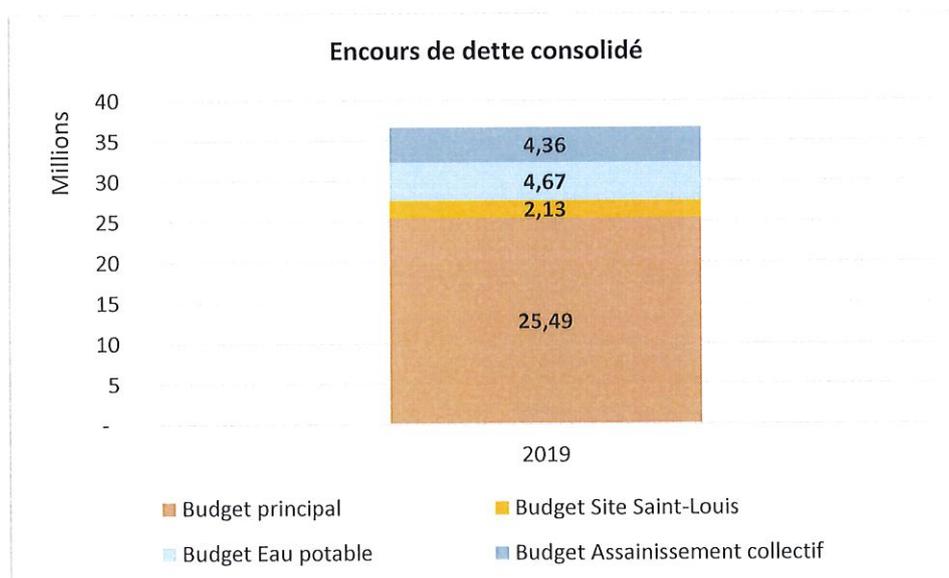
	CP antérieurs	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	Montant global de l'AP
VIDEO PROTECTION	135 595	49 992	-	150 000				335 587
VOIRIE	481 685	984 729	989 915	389 000	789 671			3 635 000
HABITAT		12 268	16 010	159 000	62 866	62 867	62 868	375 879
RESEAUX ASSAINISSEMENT COLLECTIF	204 153	53 604	702 121					959 878
POSTE RELEVEMENT GENERAL LORMONT		9 845	29 154					38 999
RESEAUX EAU POTABLE	188 858	390 987	791 959					1 371 804
PROTECTION CAPTAGE LUCERAT		7 483	14 611					22 094
<b>TOTAL</b>	<b>1 010 291</b>	<b>1 508 908</b>	<b>2 543 770</b>	<b>698 000</b>	<b>852 537</b>	<b>62 867</b>	<b>62 868</b>	<b>6 739 241</b>

#### 5. Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette

SOLDES ET RATIOS	CA 2019
Epargne brute consolidée	5 697 215
Remboursement de capital consolidé	3 301 213
Epargne nette consolidée	2 396 003

#### 6. Niveau d'endettement de la collectivité

L'encours de dette cumulé au CA 2019 atteint 36,652 millions d'euros. Il se répartit sur 5 budgets de la façon suivante :



## 7. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement consolidée atteint 6,4 ans.

SOLDES ET RATIOS	CA 2019
Epargne brute consolidée	5 697 215
Encours consolidé au 31/12/N	36 651 787
Capacité de désendettement	6,4

## 8. Niveau des taux d'imposition

Les taux des trois taxes locales directes, fixés par l'assemblée délibérante, sont les suivants :

Taxe d'habitation	16,02%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	36,78%
Taxe foncières sur les propriétés non bâties	47,69%

Ces niveaux des taux d'imposition sont inchangés par rapport à l'exercice 2018.